



APAJH

Gironde

Additionnons nos différences

LA REVUE
de l'APAJH GIRONDE

JANVIER 2021 - N° 38

ISSN : 1961-4527

Bilan Duoday

**Service mandataire
judiciaire**

**Surpoids et obésité
des enfants et adolescents**

Dominique Provenza, directeur adjoint du SMJ, en rendez-vous



Mot du Président

Comme il est de tradition et très sincèrement le Conseil d'administration, le Bureau et moi-même adressons à chacune et chacun nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous souhaitons tous que la page 2020 soit tournée et pourtant il nous faut bien constater que malheureusement l'épidémie et son lot de contraintes perdure sans que nous voyons le bout du tunnel. C'est pour cela que l'ensemble des professionnels reste vigilant et que nombre de mesures restent d'actualité.

Nous comprenons combien certaines dispositions peuvent être difficiles pour les familles. Sans perdre de vue l'importance des relations entre les résidants et leurs proches, il nous faut à la fois continuer à protéger les personnes et trouver des solutions les favorisant.

Nous nous y employons.

Il ne nous faut pas pour autant sombrer dans le pessimisme.

L'APAJH 33 continue quelles que soient les contraintes à œuvrer pour l'avenir. À cet égard 2021 débute sous de bons auspices.

C'est ainsi que cette année va être marquée par le lancement des travaux pour installer les douze places supplémentaires qui ont été accordées à la MAS le Junca. De même après un travail de fond réalisé avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et sa direction a été élaboré un développement de la scolarisation des enfants de l'IEM en milieu ordinaire. Ainsi seront-ils accueillis en fonction de leurs besoins soit en Ulis (primaire et collège) ou en Unités d'enseignement externalisées (primaire et collège). Le travail continue pour l'aspect formation professionnelle.

Enfin nous avons appris que notre projet de Foyer d'accueil médicalisé (Fam) pour personnes atteintes de troubles neuro-dégénératifs avait été retenu.

Du travail en perspective qui traduit l'implication permanente de la gouvernance et des professionnels pour aller de l'avant.

Cette dynamique nous continuerons à l'avoir et pour la favoriser il est indispensable que l'association puisse s'appuyer sur les adhérents et que ces derniers soient toujours plus nombreux.

Georges Dupon-Lahitte
Président de l'APAJH Gironde

L'ACTU : dans les établissements et les services

DuoDay

L'APAJH Gironde engagée dans le DUODAY

Le 19 novembre 2020, partout en France, l'opération DuoDay a permis la formation de près de 10 000 duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations. L'APAJH Gironde s'est inscrite une nouvelle fois dans cette événement impulsé par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées qui permet la découverte d'un métier et de faire changer le regard sur le handicap. L'Esat d'Ornon, l'un des établissements impliqués, a ainsi créé 11 duos pour faire découvrir les métiers de : conseiller vendeur en téléphonie à SFR à Talence, secrétaire au Conseil départemental de la Gironde à Bordeaux, agent de fabrication à la chocolaterie Landry à Villenave d'Ornon, graveur et acheteur spécialisé à la Monnaie de Paris à Pessac, carrossier-peintre en carrosserie chez Volkswagen à Mérignac, agent de transformation au Café Michel à Pessac, conseiller de vente et employé logis-

Duoday à l'Esat
Les ateliers d'Ornon



tique à Leroy Merlin Bordeaux Lac, agent de service à l'enfant et restauration à l'école primaire Jean Moulin à Villenave d'Ornon. Suite à cette journée, 66% des participants ont émis le souhait de faire un stage plus long dans l'entreprise ou en lien avec le métier découvert, et un duo s'est poursuivi d'une mise à disposition !

Les fêtes de fin d'année dans les établissements



Apéritif-dîatoire au Foyer Marc Bœuf

Deux événements au Foyer Marc Bœuf (Saint-Médard-en-Jalles)

Apéritif dînatoire suivi d'un spectacle de magie au profit des internes du Foyer et dans le respect des règles sanitaires. Les usagers du Foyer et leurs familles ont réalisé des boîtes solidaires au profit des plus démunis et ont aidé à leur distribution.

Spectacle de magie au Foyer Marc Bœuf



Fête de Noël du Coj (Pessac)

Des créations faites à l'atelier couture et aussi avec la mascotte de l'établissement «Juan Cousteau».



Noël au Ditep L'hirondelle (Artigues-près-Bordeaux)

Des décorations réalisées par les jeunes avec leur enseignante Manon Lagraulet et fabrication d'un bonhomme de neige avec des gobelets.

Décorations de Noël

La Mas Le Barail fête Noël (Mérignac)

Les traditionnels sapins et guirlandes ont décoré la MAS avec quelques aménagements pour respecter les exigences du contexte sanitaire. Les personnes accompagnées et les professionnels ont pu profiter d'un concert mêlant chants traditionnels et musiques plus contemporaines. Le père Noël a maintenu sa visite annuelle pour le plus grand bonheur de tous. Bien que les proches des résidents n'aient pas pu assister à cet événement, l'amicale des parents a souhaité offrir un présent aux résidents. Les résidents qui en avaient la possibilité ont passé ces fêtes au domicile de leurs proches.





de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Le métier de mandataire judiciaire est peu ou mal connu. Son rôle est pourtant crucial dans le soutien qu'il représente pour des personnes qui ne sont pas en mesure de décider et de faire des choix de vie en complète autonomie. Il est accompli dans le seul intérêt de la personne. Le mandataire intervient lorsque les mesures de protection (tutelle curatelle, sauvegarde de justice) ne peuvent pas être confiées à un proche.

Un professionnel formé et engagé auprès du législateur

L'action du mandataire est limitée par la loi et par le mandat qui lui est confié par le juge. Le mandataire a l'obligation de détenir un certificat national de compétence et prête serment auprès du Tribunal judiciaire. Son action est définie par le code civil, le code de l'action sociale et des familles ainsi que par le juge.

Actuellement, 22 mandataires exercent au sein du Service mandataire judiciaire de l'APAJH Gironde, avec l'aide et le soutien de 8 assistantes titulaires. Et, au sein de l'association, 80% des mandats de curatelle sont assurés par des professionnels.

Un accompagnement individualisé

L'accompagnement de la personne dans le cadre de la protection juridique vise principalement* à consolider certains actes juridiques, à vérifier l'existence d'un consentement et la manifestation de ce dernier ainsi qu'à aider la personne à faire valoir ses droits fondamentaux.

* Définition validée par l'ensemble des fédérations de MJPM.

La protection juridique, nécessaire à la cohésion sociale

730 000 majeurs sont protégés en France en raison de troubles psychiques, d'un handicap, ou du grand âge. De tout âge et de tout milieu social, leur statut est varié sur le plan civil, professionnel, financier. La protection constitue une composante de la citoyenneté car elle permet à la personne protégée de vivre comme les autres, au milieu des autres, avec un accompagnement adapté à ses besoins. Le système de la PJM représente une véritable valeur ajoutée sociale puisqu'il permet d'éviter la marginalisation en intervenant de manière préventive. Son importance risque de croître dans les années à venir et la majorité des familles devrait

être confrontée directement ou indirectement à la protection juridique.

Plus d'1MD€ d'impacts positifs

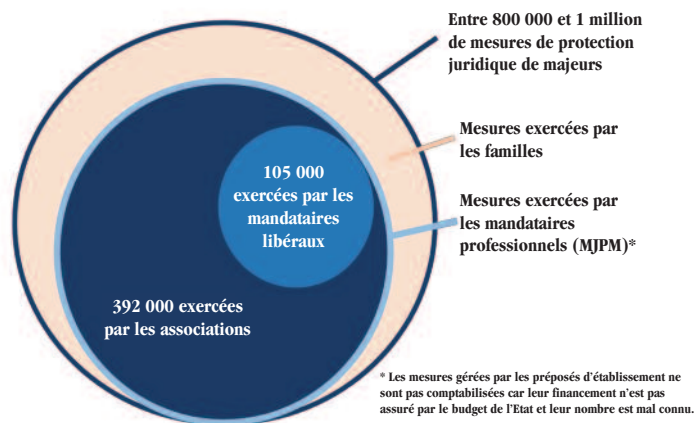
Véritables garants des droits fondamentaux et protecteurs des libertés des personnes protégées, on estime que les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) génèrent 1MD€ d'impacts positifs. Ainsi, sans eux, 20 000 personnes de plus seraient dans la rue chaque année et 70 000 de plus vivraient sous le seuil de pauvreté.

Pourtant cette profession a besoin de reconnaissance et d'un cadre au bénéfice de la qualité de l'accompagnement. C'est pourquoi l'ensemble des fédérations de MJPM travaillent à la reconnaissance de la profession, notamment par un statut à la hauteur des enjeux.

CHIFFRES-CLÉS APAJH GIRONDE

- **1 100** majeurs sont protégés par le SMJ de l'APAJH Gironde
- **36%** d'entre eux ont 60 ans et plus, dont **13%** plus de 75 ans (2011)
- **20%** des bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) bénéficient d'une mesure de protection
- **59%** des majeurs protégés vivent sous le seuil de pauvreté
- **1 sur 2** est porteur d'un handicap.

Représentation graphique de la répartition des modalités d'exercice des mesures de protection



Merci à Stéphan Garcia, directeur du Service mandataire judiciaire pour sa contribution à cet article.



Rencontre avec...

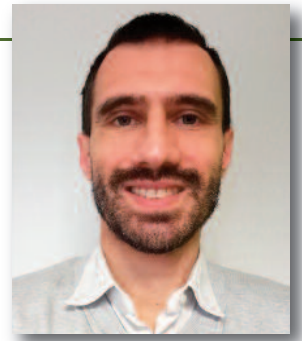
Aurore Chateau

mandataire judiciaire à la protection des majeurs



Dominique Provenza

directeur adjoint du SMJ de l'APAJH Gironde.



Le métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est sujet à de nombreux préjugés. Tour d'horizon des principales idées reçues et réponses des intéressés.

Idée reçue n°1 : "Vous prenez la place de la famille et contrôlez les fréquentations !"

Après consultation des personnes concernées, seul le juge nomme un tuteur ou un curateur, en priorité parmi les membres de la famille ou les proches. Si cela s'avère impossible (conflit familial, éloignement géographique, refus de la famille...), le juge désigne un mandataire judiciaire à la protection des majeurs inscrit sur une liste dressée par le préfet. Le mandataire ne choisit pas les personnes qu'il accompagne, et, si la personne protégée le souhaite, il doit y associer la famille. La famille garde en effet toute sa place auprès de la personne protégée. Elle décide seule de ses fréquentations amicales, amoureuses ou familiales, le mandataire n'intervient pas ; le juge peut toutefois être saisi en cas de difficultés.

Idée reçue n°2 : "Il est difficile de vous joindre et d'avoir un contact permanent."

Le mandataire informe la personne protégée des horaires et moyens de le joindre, téléphone, mail, permanence, visite à domicile, rendez-vous. Ces informations figurent dans les documents remis aux majeurs (notice d'information et document individuel à la protection des majeurs (DIPM)). Le mandataire travaille en équipe et, même en cas d'absence, il y a toujours un accueil disponible et des relais sont mis en place pour permettre le suivi des situations et fournir un interlocuteur professionnel. Le service est ouvert du lundi au vendredi. Si le mandataire n'est pas joignable immédiatement, sur simple message, il rappelle la personne protégée. En cas de nécessité, comme tout citoyen, la personne protégée peut appeler les services d'urgence.

Idée reçue n°3 : "La personne protégée ne peut plus rien faire elle-même."

Elle est toujours associée aux décisions qui la concernent, et pour certaines, les prend seule. Le majeur choisit ses fréquentations, prend ses propres décisions en matière de santé et choisit son lieu de résidence. La mesure de protection ne vise à protéger que la personne elle-même. Le mandataire judiciaire n'a pas son mot à dire dans certains domaines

comme la reconnaissance d'un enfant ou l'exercice parental ; il ne peut pas imposer à la personne de déménager ou d'entrer en établissement.

Idée reçue n°4 : "C'est à vous de régler tous les problèmes."

Le MJPM ne peut pas tout faire. Il ne dispose pas d'une baguette magique pour trouver une place en établissement, un logement ou un travail. Il ne peut pas non plus aller contre la volonté de la personne protégée et la contraindre, par exemple à entamer des soins (pas plus que le médecin ou la famille). Le fait que l'argent soit géré par le mandataire ne résoudra pas les problèmes de consommation ou d'addiction. La personne choisit son mode de vie même dans la rue, même dans des conditions de vie et d'hygiène dégradées dans le logement. Néanmoins le mandataire travaillant en collaboration avec divers services et il facilite la coordination afin de trouver les solutions les plus adaptées.

Idée reçue n°5 : "A cause de vous, la personne protégée n'a plus d'argent pour vivre."

En fonction de ses ressources, le mandataire donne les moyens à la personne d'assurer son train de vie. Au quotidien, le mandataire élabore le budget avec la personne protégée : ils déterminent le montant et la périodicité de la remise de l'argent et, après paiement de l'ensemble des factures, le mandataire met à disposition la somme restante. Lorsque le budget le permet, la personne protégée peut choisir ses vacances, loisirs et activités. La participation financière de la personne à sa mesure de protection est comprise dans les dépenses. Elle est calculée en fonction de sa situation, selon un barème national fixé par la loi.

Idée reçue n°6 : "Vous pouvez tout faire sans contrôle et vous volez les personnes protégées."

Le rôle du mandataire est de protéger le patrimoine de la personne et de gérer son argent avec intégrité. Il doit, chaque année, établir un compte de gestion obligatoirement remis au juge. Pour prévenir tout éventuel abus, les associations mandataires se soumettent à des contrôles obligatoires internes et externes comme la vérification aléatoire des comptes de personnes protégées par un commissaire aux comptes. Le vol est pénalement puni, et ce d'autant plus si la victime est vulnérable.



Surpoids et obésité des enfants et adolescents

aux professionnels des établissements. Il facilite le repérage, le parcours de soin et de

capacités de repérage du surpoids et les différentes modalités de prise en charge existantes.

Un plan d'action est mené auprès des établissements sociaux et médico-sociaux de Gironde pour la prévention et la prise en charge du surpoids et de l'obésité des enfants et adolescents. Le Ditep L'hirondelle d'Artigues-près-Bordeaux travaille en ce sens avec l'équipe du Réseau de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité pédiatrique (Réppop) Aquitaine.

L'équipe du Ditep propose de mieux comprendre cette démarche autour de 4 questions posées à son partenaire, le Réppop.

Pourquoi avoir ciblé les établissements sociaux, médico-sociaux ?

Si le surpoids et l'obésité affectent toutes les populations, ce sont des tendances plus répandues chez les enfants et les adolescents ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles psychopathologiques ou du comportement légers ou modérés. Deux études menées en France en 2009 et 2011 ont confirmé ces résultats (*). La Haute autorité de santé (HAS) précise que l'obésité de l'enfant avec un handicap peut entraver de manière significative sa qualité de vie et créer une « double peine ».

À quel objectif répond ce plan d'action ?

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la prévention et la prise en charge pour limiter les facteurs de risque chez les adolescents, améliorer la qualité de vie, la future insertion sociale et assurer leur autonomisation en santé. Le plan d'action s'adresse

à la prise en charge avec le Réppop et le centre spécialisé obésité pédiatrique du CHU de Bordeaux ; prévoit un appui méthodologique pour optimiser les pratiques et créer un environnement adapté et favorable à la santé via l'alimentation et l'activité physique.

Ce projet permet de soutenir l'accès aux droits et aux prestations au travers de la meilleure identification précoce, de la mise en relation des patients, professionnels et institutions impliqués ainsi que de la parfaite adhésion des établissements aux recommandations en matière de dépistage et prise en charge.

En quoi consiste l'intervention ?

C'est une expérimentation sur 2 établissements de Gironde chaque année et pendant 5 ans depuis 2018. Le pilotage est assuré par l'équipe de coordination du Réppop (constituée d'une pédiatre, d'une diététicienne, d'une psychologue, d'une enseignante en activité physique adaptée et d'une coordinatrice parcours de soin). Un comité de pilotage interne à chaque établissement est mis en place, impliquant du personnel de l'équipe de direction, restauration, soignants et équipe éducative. L'intervention est entièrement financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

10 ateliers de 2h sont ouverts à l'ensemble des professionnels des établissements selon leur disponibilité. Les thématiques abordées sont : le surpoids et l'obésité pédiatrique, l'alimentation de l'enfant/adolescent, l'activité physique et la sédentarité apportant des connaissances clés, des

Quels sont les impacts au sein du Ditep L'hirondelle et les perspectives de développement, de généralisation ?

Le Ditep a bénéficié de 10 ateliers qui ont déjà conduit à : la mise en place d'un dépistage systématique du surpoids des enfants trois fois par an, l'orientation et l'accompagnement des enfants dépistés en surpoids vers le réseau Réppop, une meilleure connaissance des différents aspects de cette pathologie et la mise en place de nombreuses dynamiques pour améliorer l'environnement nutritionnel des enfants accueillis (ateliers d'activité physique structurée, protocoles de repas, supports pédagogiques). Un travail sur l'impact des écrans est également en cours.

La poursuite et l'évaluation globale du projet jusqu'à la fin de l'expérimentation (2022) devrait permettre de confirmer l'intérêt de ses résultats et, ainsi, pouvoir justifier auprès des autorités publiques l'importance de cette action dans une optique de généralisation à tous les établissements sociaux, médico-sociaux qui seraient intéressés.

() Étude 2009 : réalisée sur les préadolescents, adolescents et jeunes adultes atteints de déficience intellectuelle scolarisés dans des établissements spécialisés, elle a montré une prévalence du surpoids de 30,2% (contre 16% en population générale).*

Étude 2011 : démontre une forte prévalence, plus élevée dans les établissements médico-éducatifs (25,1%) que dans les écoles générales (12,3%).

2021

Sortir de la crise, garder la dynamique associative

L'année 2020 aura été une année éprouvante pour tout le monde. Nous avons pris très au sérieux, dès le mois de mars, cette situation sanitaire grave qui impacte l'ensemble des personnes qui composent notre association : usagers, familles, aidants, professionnels et administrateurs. La mise en place stricte des mesures sanitaires dès les premiers jours a permis d'inculquer à chacun le degré de dangerosité et d'assurer à tous un niveau de protection permettant de comptabiliser aucun cas pour l'ensemble de l'association depuis 6 semaines, et un seul depuis novembre. Une campagne massive de tests aura lieu au sein des structures qui accompagnent les personnes les plus vulnérables. Nous attendons les consignes pour la réalisation des vaccins contre le virus. Les autorités ayant priorisé les Ehpad, les établissements pour personnes en situation de handicap sévère ou les services à domicile, seront, nous l'espérons, les prochains.

2021 sera rythmée par des événements importants. Le prochain Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sera négocié avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental dans la continuité de la refonte du projet associatif. Plusieurs projets de transformation de

l'offre seront lancés comme le Sessad autisme Libournia ou le Sessad Dys à Bordeaux. L'ITEM Eysines ouvrira deux unités d'enseignement externalisées et une équipe mobile intervenant dans une école primaire, un collège et les 2 Ulis nouvellement proposées par l'Éducation nationale.

Sur le plan immobilier, l'association réceptionnera les travaux des unités de vie de l'EEAP Archipel, première phase de restructuration. Deux concours d'architectes seront lancés pour la création des futurs locaux du Dame (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) de Libourne qui remplacera l'IME de Lussac et aussi la construction de la nouvelle unité de vie de la Mas Junca. Cette dernière ouvrira au 1^{er} trimestre l'équipe mobile d'intervention qui facilitera le maintien à domicile. L'APAJH Gironde créera également une unité de 12 places, Foyer d'accueil médicalisé pour personnes avec maladies neuro-dégénératives ; projet alloué fin 2020, par l'ARS et le CD33, suite à un appel d'offre restreint et qui sera installée au foyer Marc Bœuf à Saint-Médard-en-Jalles. L'association poursuivra la transformation des CMPP en transférant celui de Pessac vers Libourne et ouvrira son deuxième Pôle neuro-développe-

mental à Cenon.

L'année 2021 sera aussi une étape en matière d'amélioration continue de la qualité. L'IMP la Forêt et la Mas Le Barail seront audités dans le cadre de la certification qualité "autisme" réalisée par Handéo. Une première pour l'association qui engagera six autres établissements et services dans des certifications qualité "autisme" et "polyhandicap".

L'association sera au rendez-vous des projets innovants. Elle développera son pôle parcours de vie, dans la poursuite de l'ouverture du PCPE Zéro sans solution et la création de la mission coordination de parcours et cas complexe, en créant début 2021 des postes d'APV (assistant parcours de vie) en lien avec l'association Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine, et en assurant, avec l'association ADIAPH, la coordination de la Communauté territoriale d'appui 360, pilotée par la MDPH Gironde. Sont prévus aussi les premiers projets d'habitats inclusifs.

L'année 2021 s'annonce riche pour l'APAJH Gironde qui malgré le contexte sanitaire, s'attache à garder son dynamisme et sa créativité salués par partenaires et financeurs.

Michel Keisler
directeur général
APAJH Gironde

POUR SUIVRE NOTRE ACTION

La prochaine Assemblée générale verra le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration (7 membres à élire ou à renouveler). Il est important de poursuivre notre action, c'est pour cela que dès aujourd'hui je lance un appel !

Pour être administrateur il faut être adhérent de l'association.

Être administrateur demande de mettre ses compétences au service de l'association, pour défendre ses convictions sur le handicap, les principes d'inclusion dans notre société et l'accessibilité universelle.

Je tiens à saluer et remercier l'ensemble des personnels qui se mobilisent au quotidien pour que les personnes en situation de handicap soient accompagnées le mieux possible.

Plus que jamais ensemble, faisons confiance en nos propres capacités d'adaptation au présent et maintenons le cap dans l'espoir de jours meilleurs.



Annick Aguirre
Secrétaire générale

RAPPEL *dates clés :*

- Assemblée générale 19 juin
- Congrès national 24, 25 et 26 juin
- Fête de l'APAJH Gironde jeudi 23 septembre



À savoir



À noter

La fédération APAJH nationale a signé une charte avec le gouvernement dans le cadre du dispositif "Un jeune, une solution" du Plan France relance :

L'objectif est de recruter des jeunes dans les métiers du médico-social et d'accompagner des jeunes en situation de handicap dans le monde du travail. L'APAJH s'engage à recruter 100 jeunes dans ce dispositif dans des métiers particulièrement en tension, dans les 220 établissements ou services gérés directement par la fédération avant une mise en place dans l'ensemble du réseau APAJH, auprès des associations fédérées qui le souhaiteront.

JOURNÉE INTERNATIONALE de l'autisme le 2 avril :

suivez le webinaire APAJH Gironde sur le thème de l'autisme : du repérage au diagnostic en Gironde.



Le 13 janvier, **Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental** a rencontré le personnel et les résidents du **Foyer Marc Bœuf** de Saint-Médard-en-Jalles, en présence de Stéphane Delpeyrat, maire, Georges Dupon-Lahitte, président de l'APAJH Gironde et Virginie Pépin, directrice de l'établissement.



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

E-mail :

Adhère

Ci-joint chèque à l'ordre de l'APAJH-Gironde

MONTANT DES COTISATIONS :

ADHÉRENTS ACTIFS	Cas Général	Famille et usagers APAJH Bénéficiaires de prestations MGEN
1 ^{er} ADHÉRENT	36,00 €	25,00 €
2 ^{ème} ADHÉRENT (même adresse)	25,50 €	17,00 €
3 ^{ème} ADHÉRENT (même adresse)	17,00 €	17,00 €

	Cotisation + revue (8)
Donateur	154,00 + 8 = 162 €
Bienfaiteur	308,00 + 8 = 316 €



Directeur de la publication : Georges DUPON-LAHITTE - **Responsable de l'édition :** Annick AGUIRRE

Réalisation : Claire Bouchareissas - abc communication et Laurence-Marine Dupouy - 720degrés

Conception et Impression : Imprimerie du Bois de la Grave - 7, rue Z.A. Picot - 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Tél. : 05 56 05 26 09 - Fax : 05 56 95 93 84 - E-mail : imprimerie-ibg@orange.fr

Rédaction : Claire Bouchareissas et Laurence-Marine Dupouy - APAJH de la Gironde : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 272, bd du Président Wilson - 33000 BORDEAUX - Tél. : 05 56 01 42 90 - E-mail : siege@apajh33.asso.fr